



ADAPTER SON TERRITOIRE EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Soutien aux démarches d'élaboration de trajectoires d'adaptation au changement climatique 2025-2026

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

CAHIER DES CHARGES A DESTINATION DES TERRITOIRES

En partenariat avec :



Objet de l'appel à manifestation d'intérêt

L'appel à manifestation d'intérêt « Adapter son territoire au changement climatique en Bourgogne-Franche-Comté » (**AMI ACC BFC**) a pour objectif d'accompagner les collectivités territoriales souhaitant mettre en place une stratégie d'adaptation au changement climatique sur leur territoire.

Les ambitions de l'appel à manifestation d'intérêt ACC–BFC sont les suivantes :

- Accélérer la montée en compétences des collectivités dans leur capacité de porter et animer une stratégie locale d'adaptation au changement climatique fondée sur la trajectoire de réchauffement de référence (TRACC) adoptée pour la France et territorialisée dans notre région (OPTTEER : La plateforme de l'observatoire ORECA: <https://www.optteer.org/>);
- Soutenir la formalisation de trajectoire d'adaptation pour identifier les actions concrètes à mettre en œuvre ;
- Outiller les collectivités pour évaluer leur stratégie et mesurer les impacts ;

L'AMI a vocation à la fois à :

- **Structurer et consolider des stratégies locales d'adaptation au Changement Climatique** avec l'appui de la méthodologie TACCT* de l'ADEME ;
- **Accélérer la mise en œuvre des premières actions**, que ce soit sur la prise de décision d'engagement dans une politique d'adaptation, l'identification des vulnérabilités au changement climatiques, la construction de la stratégie, la mise en œuvre du plan d'actions, l'évaluation de sa stratégie.

Ce dispositif d'accompagnement s'adaptera selon l'état d'avancement de la collectivité: de la phase de diagnostic à l'évaluation des premières actions.

Une quinzaine de territoires au maximum pourront être accompagnés dans le cadre de cet appel à manifestation d'intérêt régional.

*La méthode TACCT : UNE DÉMARCHÉ COMPLÈTE POUR S'ADAPTER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE



La démarche TACCT, dédiée aux collectivités, permet d'élaborer une politique d'adaptation au changement climatique de « A à Z », du diagnostic de vulnérabilité jusqu'au suivi des mesures et à l'évaluation de la stratégie. TACCT s'adapte aux différents contextes des collectivités, quelque soient leur taille, leur situation géographique ou les activités économiques présentes sur leur territoire. Conçue pour les personnes en charge de l'animation de cette thématique, la démarche propose pour chacune des trois étapes, un cadre d'analyse permettant de structurer le travail à mener avec les acteurs et partenaires extérieurs, en se posant les bonnes questions.

Pour en savoir plus : <https://tacct.ademe.fr/>

Cet AMI Adaptation au CC en BFC est porté et soutenu par le Groupe régional Adaptation au CC en BFC.

Le GRACC Bourgogne Franche Comté en quelques mots

Les différents travaux menés en région Bourgogne-Franche-Comté ont permis de prendre conscience de l'importance d'agir. Mais l'appropriation des enjeux d'adaptation reste globalement insuffisante pour la grande majorité des collectivités territoriales et des filières économiques.

C'est pourquoi l'État, l'ADEME, la Région Bourgogne-Franche-Comté, les agences de l'eau Rhône Méditerranée Corse, Seine Normandie & Loire Bretagne, l'Office français de la biodiversité (OFB), l'Agence régionale de santé (ARS) et Alterre ont souhaité initier une dynamique de travail collective à l'échelle régionale et se réunir autour d'un groupe régional pour l'adaptation au changement climatique (GRACC) pour œuvrer ensemble sur le sujet.

L'objectif spécifique du GRACC est de permettre le partage d'informations et de bonnes pratiques, sensibiliser les partenaires et accompagner les territoires pour trouver des solutions. Par cette action collective, les membres du GRACC BFC souhaitent impulser une dynamique forte auprès des territoires en matière d'adaptation au Changement Climatique.

A. Sélection et accompagnement des lauréats

NATURE DES PORTEURS DE PROJETS

Cet appel à manifestation d'intérêt est à destination des Collectivités locales et de leurs groupements dont le siège est situé en région Bourgogne-Franche-Comté.

L'appel à manifestation d'intérêt est ouvert aux structures suivantes :

- EPCI (établissement public de coopération intercommunale) et leurs groupements de toute taille : Métropole, Communauté d'agglomération, Communauté de communes
- Structures de type Pays, PETR, PNR
- Départements

Les coopérations entre différentes structures et échelles territoriales peuvent être étudiées.

Cet AMI vise une variété étendue de typologies de collectivités territoriales, de localisations géographiques.

Les partenaires du GRACC souhaitent également viser des collectivités qui sont à des niveaux variés d'engagement dans une démarche d'adaptation au changement climatique.

Ainsi :

- si la collectivité a déjà réalisé un diagnostic de vulnérabilité (par bureau d'étude, ou par elle-même, avec ou sans la démarche TACCT), elle peut répondre à cet AMI pour pouvoir bénéficier de l'accompagnement nécessaire pour exploiter au mieux les résultats et réaliser ou poursuivre la mise en œuvre de sa stratégie.
- si la collectivité n'est pas encore pleinement engagée dans la démarche, et manque d'informations sur la vulnérabilité au changement climatique et les leviers d'actions en matière d'adaptation au changement climatique, elle peut répondre à cet AMI pour pouvoir bénéficier de l'accompagnement nécessaire pour définir ses trajectoires.

Attention : seront privilégiés pour les EPCI, ceux qui sont en conformité avec leur obligation réglementaire en matière de PCAET (EPCI de plus de 20.000 habitants) ou de BEGES (collectivité locale de plus de 50.000 habitants), conformément aux règles d'éco conditionnalité de l'ADEME. Les pièces justificatives pourront être réclamées lors de l'instruction.

CONDITIONS

Pour être admise à l'appel à manifestation d'intérêt, la structure candidate doit s'engager à :

- Constituer une équipe projet (composée à minima du référent technique pilotant la démarche, (seul ou en binôme avec un autre chargé de mission), d'un élu référent de la collectivité et d'un encadrant de la direction). Cette équipe projet devra être en soutien du référent technique pilote, tout au long de la démarche;
- Disposer d'un référent technique avec un nombre suffisant de jours à consacrer à la mise en œuvre de la démarche (estimé à 0,4 ETP sur la durée de la démarche);
- Mettre en avant sa légitimité à animer une démarche d'adaptation au changement climatique sur son périmètre d'intervention (le cas échéant, il joindra des courriers de délibérations des EPCI membres).
- Suivre les formations ADEME sur l'adaptation au changement climatique (pour le référent technique en charge du projet);
- Mettre en œuvre la démarche TACCT (acculturation, concertation, finalisation des trajectoires) sur la période de l'accompagnement de l'AMI ACC BFC ;

Chaque territoire lauréat de l'AMI ACC BFC s'engage à valoriser les différentes étapes de la démarche et communiquer sur les soutiens technique et financier qui pourront en découler.

Il s'engage à être territoire « Ambassadeur » et sera donc susceptible d'accueillir d'autres territoires ou de témoigner de son expérience lors d'événements organisés par les partenaires et/ou le GRACC. Il s'engage aussi à associer au comité de pilotage l'ensemble des partenaires du présent appel à manifestation d'intérêt.

PRINCIPES DE SELECTION

Les projets lauréats seront sélectionnés par décision d'un jury régional (composé par les membres du GRACC) qui se prononcera à partir d'une grille d'analyse portant sur les critères définis ci-dessous

Le nombre de lauréats sera de maximum 15 collectivités.
Le jury de sélection se rassemblera courant février-Mars 2025.

CRITERES DE SELECTION

Les territoires candidats seront évalués sur :

- **Portage politique, gouvernance**
 - La motivation affichée par le représentant légal à porter cet enjeu d'adaptation auprès des équipes de la collectivité et des acteurs du territoire ;
 - La gouvernance proposée en lien avec les autres élus locaux (communes...) et les acteurs clés du territoire en matière de transition écologique (comitologie envisagée...);
- **La Pertinence de l'échelle territoriale & ambition du projet**
 - La priorité aux structures qui portent une vision transversale à travers plusieurs compétences et/ou plusieurs programmes (stratégies, programme d'actions) en lien avec les transitions et l'adaptation au CC.
 - La valorisation dans le PCAET (volet Adaptation) des travaux et des actions qui seront accompagnés dans le cadre de ce présent appel à manifestation d'intérêt ; et leur éventuelle déclinaison opérationnelle dans les différents documents de planification ;
 - Le type d'actions envisagées à court et moyens terme et les résultats souhaités dans le cadre de cet accompagnement
- **La pertinence de l'organisation proposée (organigramme, planning...) pour la conduite de la démarche d'adaptation au changement climatique**
 - L'adéquation des moyens mobilisés (0.4 ETP du référent technique dédié) et l'organisation proposée pour la conduite de la démarche.

CALENDRIER DE L'AMI ACC BFC



Lancement
12 novembre 2024



Clôture
21 février 2025



Analyses | Sélections
Mars-avril 2025



Accompagnement des lauréats
Mai 2025 – fin 2026

Pour la phase de sélections des candidatures : des entretiens d'analyse des candidatures pourront être programmées par les partenaires de cet AMI dans le cadre du Jury de sélection.
Les candidatures non retenues pourront être éventuellement accompagnés dans les dispositifs des partenaires du GRACC.

L'accompagnement individuel et collectif se déroulera de Mai 2025 à Fin 2026.
Un travail de capitalisation des travaux conduits par les lauréats sera effectué avant la fin de l'accompagnement.

En prévision du renouvellement des mandats politiques en 2026, l'accompagnement du Coach Adapt permettra une continuité des travaux engagés.

L'ACCOMPAGNEMENT DES LAUREATS

Les collectivités lauréates bénéficieront :

- d'un **accompagnement individuel** (sous forme de coaching dédié) sur 6 étapes de la prise en main de la démarche à l'évaluation des premières actions mises en œuvre ; un volume de 10 jours d'appuis individuels lauréats est prévu.
- d'une **animation collective** et d'une mise en réseau entre les territoires lauréats à l'échelle de la Bourgogne-Franche-Comté; à savoir :
 - 1 rencontre annuelle (soit 2 sur la durée de l'accompagnement);
 - 2 ateliers techniques collectifs ;
 - des échanges réguliers avec la communauté des lauréats.

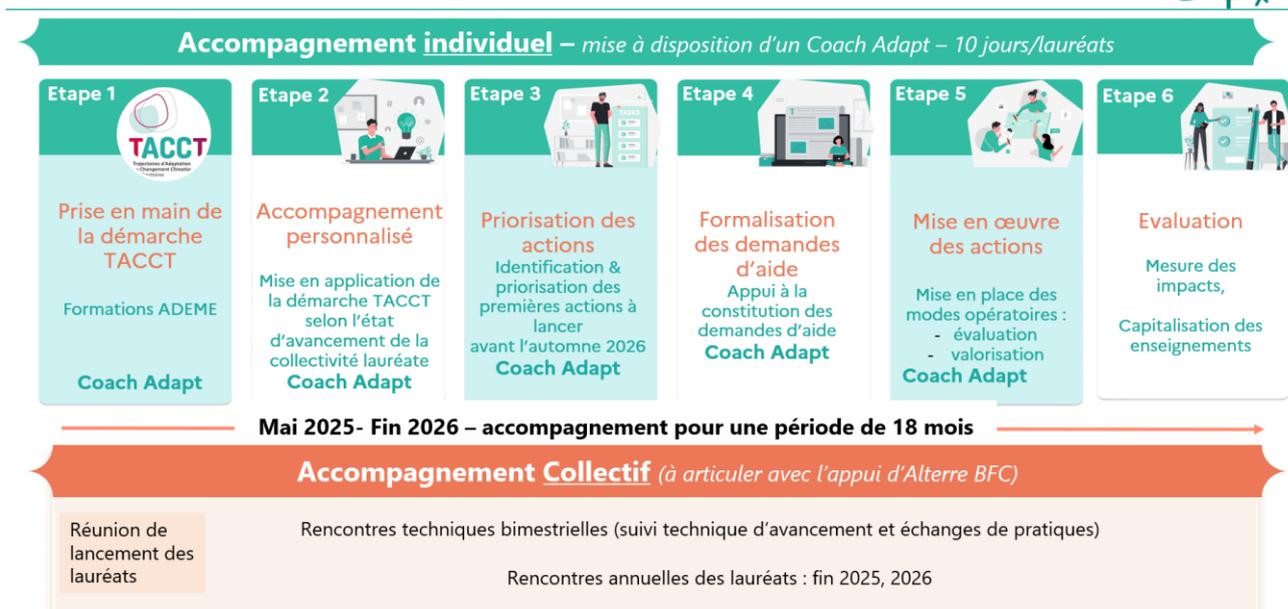
La mise à disposition d'un **Coach Adapt**

Un Coach Adapt sera mis à disposition pour les territoires lauréats jusqu'à la fin de l'accompagnement. Cet accompagnement correspond à une mission de coaching qui permet à la collectivité lauréate de s'approprier la méthodologie TAACT afin de construire sa stratégie d'adaptation au changement climatique sur son territoire et de la mettre en œuvre.

Plusieurs étapes d'accompagnement pour les collectivités lauréats de l'AMI Adaptation au CC en BFC seront proposées :

- Etape #1. Prise en main de la démarche TACCT et culture commune autour de l'adaptation au CC
- Etape #2. Accompagnement individuel à la démarche TACCT
- Etape #3. Priorisation des actions à mettre en œuvre
- Etape #4. Formalisation des demandes d'aide
- Etape #5. Mise en œuvre des premières actions accompagnées par l'AMI TACCT
- Etape #6. Evaluation des premières actions mises en œuvre

Déroulé de l'AMI Adapt BFC



Retrouvez en annexe le détail précis du contenu de chaque étape d'accompagnement proposée.

B. ENGAGEMENTS MUTUELS

La collectivité territoriale lauréate s'engage à :

- **Utiliser la démarche TACCT de l'ADEME** tout au long de l'opération ;
- **Mettre en oeuvre des actions structurantes et opérationnelles** en déposant une demande d'aide à minima dans la durée de l'accompagnement et ce avant Octobre 2026;
 - Dans ce cadre, la collectivité s'engage à déposer au moins une demande d'aide financière pour la mise en œuvre d'une première action avant Octobre 2026 auprès d'un ou plusieurs partenaires régionaux du GRACC au vu des dispositifs mobilisables et des thématiques concernées (îlots de fraîcheur, stratégie eau et milieux aquatiques, reconquête de la biodiversité, etc.).
- **Participer aux temps collectifs** proposés dans le cadre de cet accompagnement et à partager son retour d'expérience sur la mise en œuvre de la démarche d'adaptation au changement climatique lors d'évènements organisés par le GRACC ;
- **Rédiger un retour d'expériences** qui sera publié dans les ressources régionales du GRACC

Les partenaires du GRACC s'engagent à :

- faciliter l'accès à la démarche TACCT ;
- privilégier l'accès aux formations et animations proposées ;
- mettre à disposition un accompagnement individuel sous forme de coaching pris en charge financièrement dans le cadre de cet AMI ;
- animer des temps collectifs tout au long de l'accompagnement de la démarche ;
- faciliter les partages d'expérience et apporter un soutien technique aux lauréats dans le cadre des différents réseaux et communautés.

C. CONTENU DE LA CANDIDATURE

Les candidatures se feront directement sur la plateforme innover pour la transition Ecologique

<https://www.innoverpourlatransitionecologique.fr/fr/challenges>

Les candidatures doivent être déposées entre le 12 Novembre 2024 et le 21 Février 2025

Date limite de dépôt des candidatures : 21 Février 2025 à 12H00

- La candidature devra comprendre :
 - **Une note d'argumentaire** du représentant légal explicitant ses motivations à s'engager dans la démarche TACCT et dans cet AMI (**objectifs fixés, axes de travail identifiés, enjeux de vulnérabilité prioritaires, résultats attendus ...**) :
 - une **synthèse** de 15 pages maximum comprenant :
 - une **présentation** du territoire candidat ;
 - sur l'état d'avancement des **démarches et actions de transition écologique** en place ou en projet (politique air-énergie-climat, eau, biodiversité, risques...);
 - un **argumentaire** sur la pertinence de ce territoire à animer une stratégie d'adaptation au changement climatique avec la description de l'équipe projet envisagée (binômes élus référents / chargés de mission, éventuels relais intercommunaux) et de la comitologie envisagée pour mobiliser durablement élus et acteurs du territoire ;
 - Un engagement politique manifeste à porter collectivement l'animation de cette démarche sur le territoire concerné (traduit par une **délibération** de l'instance compétente),
 - Les éventuelles **études de vulnérabilité** ou stratégies d'adaptation au changement climatique déjà menées si elles existent.

Le dossier devra être formulé de manière à permettre au jury de sélection d'y appliquer les critères de sélection annoncés.

La candidature à cet AMI ne vaut pas validation de financement à cette étape.

D. VOS CONTACTS

Contact technique ADEME Bourgogne-Franche-Comté : **Patricia DUBOIS**
Référente régionale Adaptation au changement climatique
Patricia.dubois@ademe.fr

Contact technique ALTERRE Bourgogne-Franche-Comté : **Camille BUYCK**
Référente régionale Adaptation au changement climatique
Camille.Buyck@alterre.org

RESSOURCES DOCUMENTAIRES

- Trajectoires d'Adaptation au Changement Climatique des Territoires - TACCT : <https://www.territoires-climat.ademe.fr/ressource/628-233>
- Centre de ressources pour l'adaptation au changement climatique des territoires : <https://www.adaptation-changement-climatique.gouv.fr/>
- Formations ADEME : <https://formations.ademe.fr>

E. Annexe : Détail des étapes d'accompagnement proposées dans le cadre de l'AMI

Etape #1 - Prise en main de la démarche TACCT

Avril 2025 – Octobre 2025

Accompagnement collectif par le coach Adapt

Cette étape vise à bien acculturer l'ensemble de la collectivité, tout en l'accompagnant dans la constitution de son pilotage de sa stratégie ACC en interne. Le référent technique pourra suivre un ou plusieurs modules de formation consacrés à la démarche TACCT par l'ADEME.

Si besoin, un appui à la prise en main de la plateforme TACCT pourra être proposé au(x) référent(s) de la collectivité lauréate. Il sera essentiel de s'adapter à la dynamique et aux comitologies existantes afin de s'assurer du succès de cette première étape et éviter les éventuels freins.

Etape #2 – Accompagnement individuel par le Coach Adapt

Période Mai 2025 à Juin 2026

Accompagnement individuel par le coach Adapt

Il s'agira de proposer un accompagnement individualisé sur mesure, de 10 jours maximum au total, pour chaque collectivité, et seront à adapter selon le niveau d'avancement et de maturité.

C'est l'étape la plus longue qui courra sur toute la durée de l'accompagnement car elle a pour objectif de faciliter la pérennisation du processus d'internalisation de la démarche TACCT.

En amont du démarrage des accompagnements individuels, une réunion de lancement permettra d'adapter l'accompagnement et de ventiler le temps par étape selon le niveau de maturité et d'avancement de chacune des collectivités lauréates.

Cette étape s'organisera en deux phases :

La phase enjeux et hiérarchisation

Le coach Adapt commencera par une analyse de l'état d'avancement de la collectivité et l'orientera de manière pratique dans la mise en application de la méthodologie TACCT :

- Eclairage sur l'accès aux ressources, données
- conseils pour l'amélioration des documents (diagnostic, stratégie)
- conseils à la définition de ses enjeux et opportunités de son territoire
- conseils à la définition des modalités de travail et calendrier de travail de l'équipe projet
- conseils sur la mobilisation en interne

Le travail avec le coach devra permettre de mettre en avant les enjeux et opportunités de son territoire et de donner les premières orientations pour la construction de son diagnostic, stratégie ou plan d'actions... selon son état d'avancement.

La phase d'internalisation du processus ACC

Le Coach Adapt proposera un atelier de travail au sein de chaque collectivité avec tous les services concernés pour organiser le processus d'internalisation de la démarche TACCT. L'internalisation est nécessaire pour que la collectivité puisse s'engager dans un processus d'amélioration continue.

Il se déroulera dans un esprit de dynamique de groupe et devra élaborer une vision idéale de l'internalisation de l'ACC dans la collectivité et une vision plus pragmatique pour la collectivité (organisation interne, état d'esprit et changement de comportement, plan de communication, transversalité).

Selon l'état d'avancement de la collectivité dans sa démarche d'adaptation au changement climatique, le coach Adapt interviendra différemment :

- Si elle n'a pas abordé cet enjeu jusqu'à ce jour, alors le Coach Adapt l'accompagnera dans la réalisation d'un diagnostic de vulnérabilité de son territoire (*attention le coach Adapt n'a pas vocation à réaliser le*

*diagnostic mais faciliter la prise en main de la démarche TACCT durant cette étape et ainsi guider la collectivité lauréate vers l'identification des impacts du changement climatique).***

- Si elle dispose déjà d'un diagnostic de vulnérabilité, alors le Coach Adapt l'accompagnera dans la construction d'une stratégie d'adaptation et d'un programme d'actions**
- Si elle dispose d'un programme d'actions mais souhaite mettre en œuvre une opération significative nécessitant des ressources spécifiques, alors le Coach Adapt l'appuiera dans le cadrage de cette opération (aide à la préfiguration, analyse de données, aide à la concertation, aide à la recherche de financements ? etc.)
- Si le programme d'action comprenant des indicateurs de suivi est déjà en œuvre, alors elle pourra être accompagnée sur une analyse et une mise à jour du dispositif d'évaluation de sa stratégie d'adaptation au changement climatique.

***Pour faire la transition entre les phases diagnostic et stratégie de la démarche TACCT, un atelier ClimaSTORY® (animé par Alterre BFC) pourra être proposé pour les territoires qui le souhaitent, afin de restituer le diagnostic de vulnérabilités et travailler sur les axes d'actions. L'outil ClimaSTORY® permet une restitution du diagnostic sous la forme d'une cartographie et d'un récit concret de la manifestation des impacts du changement climatique sur le territoire.*

Etape 3 : Priorisation des Actions

Période Octobre 2025 à juin 2026

Accompagnement individuel par le coach Adapt

Les recommandations et hiérarchisation issues de l'étape#2 permettront à la collectivité d'avoir une lecture plus claire des actions à mettre en œuvre en priorité.

Quel que soit l'état d'avancement de la collectivité dans sa stratégie d'adaptation au changement climatique, le coach Adapt accompagnera le territoire lauréat dans l'identification des premières actions et notamment celles à mettre en œuvre avant l'automne 2026.

Pour chaque action retenue, une fiche action sera proposée (intégrant les éléments de suivi et d'évaluation). *Sur cette étape le Coach Adapt pourra conseiller la collectivité sur le mode opératoire de priorisation en interne permettant d'acter le passage à l'action. Il pourra aussi éclairer sur l'existence d'accompagnements techniques et financiers pour chaque type d'action prioritaire.*

Les premières actions faisant l'objet d'une demande d'aide à déposer avant octobre 2026 pourront porter sur les objectifs suivants :

- **Aide à l'ingénierie : recruter un chargé de missions dédié à l'Adaptation (nouveau poste) ;**
- **Aide au changement de comportement: accompagner des temps d'animation, de formation, et de concertation** auprès des acteurs et des élus nécessaires à l'émergence d'une vision partagée du territoire et de ses enjeux majeurs ;
- **Aide à l'amélioration des connaissances : réaliser une étude complémentaire** (étude préalable, de faisabilité,...) sur des actions à privilégier dans le cadre de la stratégie ; et/ ou porter une **expérimentation éclairante** ,
- **Aides à la réalisation** : lancer **des projets d'investissement** permettant la mise en œuvre du plan d'actions ;
- ...

Etape 4 : Formalisation des demandes d'aide

Avant octobre 2026

Accompagnement individuel par le coach Adapt

Cette étape s'articule étroitement avec l'étape précédente.

Il s'agit ici d'un appui à la constitution des demandes d'aide qui devra être déposée auprès d'un des partenaires du GRACC avant Octobre 2026.

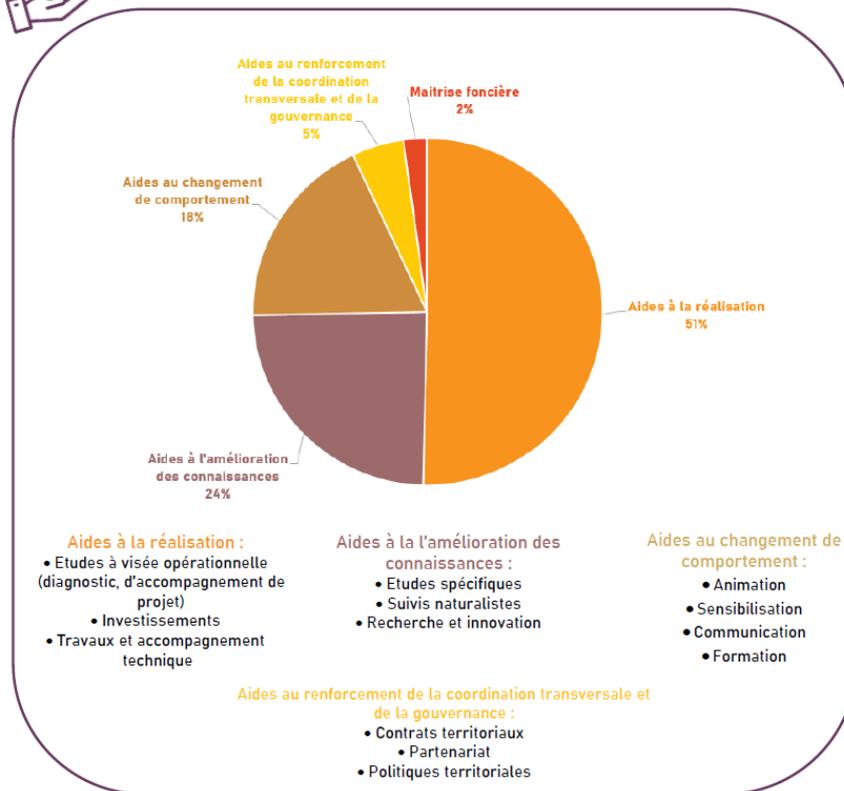
L'accompagnement du coach favorisera les échanges au préalable de la demande d'aide avec les partenaires identifiés sur les dispositifs disponibles sur les actions (éligibilité du projet, des dépenses...).

La finalité de cet AMI est l'accompagnement opérationnel au passage à l'action en matière d'adaptation au changement climatique.

A titre d'illustration : En 2023, ALTERRE BFC a recensé les différents dispositifs d'aides mobilisables en matière d'adaptation au changement climatique en BFC. Retrouvez ici les différentes typologies d'actions accompagnées.



TYPLOGIE DES ACTIONS FINANCEES



Etape 5. Mise en œuvre des premières actions accompagnées par l'AMI TACCT

Période estimée : Octobre 2025 à Décembre 2026

Accompagnement individuel par le coach Adapt

Sur cette étape, le coach Adapt, n'interviendra qu'au tout début de la mise en œuvre de l'action. La collectivité précisera si besoin avec lui le mode opératoire de l'action en s'appuyant sur la fiche Action réalisées en étape #3 :

- évaluation (conséquence sur tous les risques de manière holistique, co-bénéfices...)
- valorisation de l'action (Fiche retour d'expérience)
- ...

Etape 6 – Evaluation des première actions mises en œuvre

Sur cette étape, il est attendu que la collectivité lauréate soit en mesure de :

- Valider, pour chaque action lancée au cours de l'AMI ACC BFC, le cadre d'évaluation des impacts et des conditions de réussites de ses premières actions dont le recul sera suffisant. Le cas échéant partager les premiers résultats.
- Selon l'état d'avancement : proposer une analyse et une mise à jour du dispositif d'évaluation de sa stratégie d'adaptation au changement climatique.

Pour aider au suivi, le Coach Adapt proposera un rapport individualisé par collectivité qui sera mis à jour au fur et à mesure de l'avancement des travaux.